

# **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 25*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ÉTIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Valérie MILLON, Laurent JARRY.

**Excusés par procuration :**

Franck LENOIR donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 29 octobre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à David PENOT en date du 29 octobre 2024

Bruno COMTE donne procuration à Laurent JARRY en date du 29 octobre 2024

Gilles MONTI donne procuration à Martine LERICHE en date du 30 octobre 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 4 novembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 04 novembre 2024

Alain AUTHIER donne procuration à Christian DESMOULIN en date du 04 novembre 2024.

**Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Laurent CHASSAT

**Objet :** Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

**Délibération 2024 - 114**

La dernière délibération du RIFSEEP en vigueur a été adoptée par le Conseil Municipal en date du 18 mars 2021 pour intégrer notamment de nouveaux cadres d'emploi.

Le 26 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé par délibération la création de plusieurs postes, et plus particulièrement un poste d'auxiliaire de puériculture territorial au sein des équipes des multi-accueil.

Le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux relevant de la catégorie B de la filière médico-sociale doit être intégré à la grille du RIFSEEP de la Ville de Panazol pour permettre le recrutement d'un agent titulaire d'un grade relevant de ce cadre d'emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la grille du RIFSEEP en conséquence, sur le modèle des cadres d'emplois déjà intégrés avec les plafonds annuels réglementaires. La grille complétée est annexée à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
**VU** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;  
**VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'État ;  
**VU** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;  
**VU** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;  
**VU** les arrêtés fixant les montants de référence pour les corps et services de l'État ;  
**VU** la délibération n°2018-66 du Conseil Municipal instaurant le RIFSEEP ;  
**VU** les délibérations n°2020-83, 2020-84 et 2021-15 modifiant successivement le RIFSEEP ;  
**VU** le tableau des effectifs de la collectivité,  
**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le RIFSEEP pour intégrer un nouveau cadre d'emploi ;  
**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;  
**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ADOPTER** le régime indemnitaire tel qu'il figure en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Cette délibération abroge la délibération n°2021-15 en date du 18 mars 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 5 novembre 2024

Le Maire,

**Fabien DOUCET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le - 5 NOV. 2024

Publié ou notifié

- 5 NOV. 2024



<b>CATEGORIE A</b>			
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Emploi fonctionnel (Direction Générale)	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Fonction d'encadrement d'un service	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Expertise spécifique	25 500 €	4 500 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Emploi fonctionnel (Direction Générale)	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Fonction d'encadrement d'un service	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Expertise spécifique	25 500 €	4 500 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des attachés de conservation</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Direction d'établissement culturel	29 750€	5 250€
Groupe 2	Expertise spécifique	27 200 €	4 800 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Direction d'établissement socio-éducatif	14 000 €	1 680 €
Groupe 2	Fonction d'encadrement d'un service	13 500 €	1 620 €
Groupe 3	Expertise spécifique	13 000 €	1 560 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le l'emploi de collaborateur de cabinet</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Collaborateur de cabinet	36 210 €	6 390 €

<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité d'un service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Responsabilité adjointe d'un service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Expertise et technicité particulière, coordination	14 650 €	1 995 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité d'un service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Responsabilité adjointe d'un service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Expertise et technicité particulière, coordination	14 650 €	1 995 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des animateurs territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité d'un service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Responsabilité adjointe d'un service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Expertise et technicité particulière, coordination	14 650 €	1 995 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité d'un service	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Responsabilité adjointe d'un service	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Expertise et technicité particulière, coordination	14 650 €	1 995 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité adjointe d'un établissement	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Expertise et technicité particulière	14 960 €	2 040 €

<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité adjointe, Fonction d'encadrement ou de coordination	9 000€	1 230€
Groupe 2	Agents d'accueil et d'exécution, technicité particulière	8 010 €	1 090€

<b>CATEGORIE C</b>			
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Gestion de dossiers et de procédures, coordination, technicité particulière	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'accueil et d'exécution, technicité particulière	10 800 €	1 200 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Chefs d'équipe, technicité particulière, instruction de dossiers, responsabilité adjoint	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution, sujétions particulières	10 800 €	1 200 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Chefs d'équipe, technicité particulière, instruction de dossiers, responsabilité adjoint	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution, sujétions particulières	10 800 €	1 200 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des APS</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Chefs d'équipe, technicité particulière, instruction de dossiers, responsabilité adjoint	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution, sujétions particulières	10 800 €	1 200 €

<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité adjointe, gestion de dossiers et de procédures, coordination	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'accueil et d'exécution, technicité particulière	10 800 €	1 200 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Responsabilité adjointe, gestion de dossiers et de procédures, coordination	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'accueil et d'exécution, technicité particulière	10 800 €	1 200 €
<b>Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ATSEM</b>		<b>Plafonds annuels réglementaires de l'IFSE</b>	<b>Plafonds annuels réglementaires du CIA</b>
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Emploi</b>	<b>Non logé</b>	<b>Non logé</b>
Groupe 1	Fonction d'encadrement ou de coordination	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'accueil et d'exécution, technicité particulière	10 800 €	1 200 €

\* Le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congés de maladie ordinaire dans la limite du traitement, congés pour accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée.

*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB114

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/11/2024

Objet : Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Regime indemnitaire

Date de télétransmission : 05/11/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB114-Actualisation du RIFSEEP.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241105-DELIB114-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/11/2024